

CRITERES DE PRISE EN CHARGE SECTEUR
BATIMENT Exercice 2019

(validés par le Conseil d'Administration du 16 mai 2019)

<u>2 FORMATIONS FINANCIABLES PAR STAGIAIRE ET PAR AN</u> (à compter du 1 ^{er} janvier 2019)	Durée maximale (par stagiaire et par an)	Coût horaire maximum (Hors TVA non financée)	Formation sur site
STAGES TECHNIQUES			
Tous stages	50h	25€	Oui
STAGES PROFESSIONNELS			
*Gestion et Management spécifique	24h	15€	
*VAE (si la certification visée a une finalité professionnelle spécifique à un métier)			
*STAGE TRANSVERSAL : tout stage auquel des artisans de différentes professions peuvent assister et/ou toute action de formation dont le programme présente un contenu tous publics. Toute demande de prise en charge doit être accompagnée d'une notification de refus de prise en charge par le Conseil de la formation de la CRMA compétente.			
Gestion et management (non spécifique métiers)	20h	17€	Non
Bureautique, Internet, Messagerie, Logiciels de gestion d'entreprise	20h	17€	
Culture générale, langues étrangères	20h	17€	
STAGES SPECIFIQUES AU FORFAIT : prise en charge forfaitaire			
Permis de conduire : C ou CE, C1, C1E, FIMO, EB, FCO	Prise en charge d'un permis par an et par entreprise dans la limite de 600€ maximum		
Formations diplômantes et certifiantes inscrites au RNCP spécifiques au métier. Pour le Brevet des Métiers seuls les modules professionnels sont pris en charge par le FAFCEA.	Prise en charge plafonnée à 5 000€ par action dans la limite d'un coût horaire maximum de 28€, après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration et sous réserve que l'entreprise justifie d'une activité artisanale depuis 3 ans au jour de début de formation		

BON A SAVOIR :

Pour la constitution du dossier :

Le dépôt des dossiers **avant le début de la formation**

Vous munir :

- Du programme
- De la convention de formation
- De l'extrait d'inscription au Répertoire des Métiers (-3 mois)
- De l'attestation de l'URSSAF faisant apparaître le montant de vos cotisations versées pour la formation ou d'une attestation sur l'honneur du versement

nous adresser l'ensemble de ces pièces par mail
nous constituons votre dossier.

LA CAPEB à VOS COTES